

## BRAUD-ET-SAINT-LOUIS

# Le dossier de candidature pour l'EPR en phase finale

« Le calendrier pour l'EPR risque de s'accélérer », prévient Lydia Héraud, présidente de la Communauté de communes de l'Estuaire (CCE), en préambule du Conseil communautaire de ce mardi 9 juin. L'élue a fait le bilan des actions engagées dans le cadre de la possible implantation d'un EPR sur le site de la centrale de Braud-et-Saint-Louis. Le mois de juin verra la restitution du dossier de candidature ; « il n'y a pas de dossier type », a-t-elle précisé, « on a mis en avant les atouts du territoire ».

Autre source d'énergie pour le territoire : le commerce. Aurélie Charles, chargée de mission commerce au sein de la CCE, a dressé un bilan de l'activité locale. Celui-ci présente une « bipolarité » commerciale, avec deux centres, Saint-Ciers-sur-Gironde et Étauliers, qui concentrent 50 % des commerces. Cette activité représente le deuxième pôle d'emploi après l'industrie. La CCE espère capter une partie du trafic des 10 000 véhicules qui empruntent la RN 137 chaque jour. La collectivité mise notamment sur un développement des cartes cadeaux locales, une action qui rencontre déjà du succès et devrait être élargie. La revitalisation des espaces commerciaux fait également partie des objectifs, tout comme une meilleure visibilité et



Le groupe des élus RN, Julien Bernaleau, Loïc Loiseau et Jean Bacquart. M. M.

communication pour ces derniers. Les différentes délibérations ont toutes été adoptées à l'unanimité, à l'image du financement d'un voyage à Paris pour des adolescents du territoire, avec visite des musées du Louvre, d'Orsay et Grévin.

### Le RN s'abstient

Une exception a toutefois marqué le vote des subventions aux associations. Le groupe RN s'est abstenu en raison des 400 euros alloués à l'association ARGH (Accueil des réfu-

giés en Haute Gironde). « Chaque centime est bon à prendre », a argumenté l'élue RN Loïc Loiseau. « On a très bien compris votre vote », lui a répondu Luis Cavaleiro, vice-président à la culture.

Enfin, des articles du règlement intérieur ont fait l'objet de remarques de Loïc Loiseau, arguant de « la volonté d'être en concordance avec la loi actuelle ». « On prend acte, on se renseigne et on votera en septembre », lui a répondu Lydia Héraud.

Martial Maury